Politique sociale

d'hui, j'ai proposé par le passé diverses améliorations. En effet, notre système de sécurité de la vieillesse comporte de nombreuses lacunes que le gouvernement tarde à combler. Entre autres, il y a celle dont nous discutons aujourd'hui. J'admets qu'il est difficile d'expliquer pourquoi un conjoint non pensionné continuerait à recevoir l'allocation du conjoint alors que des personnes seules dans les mêmes conditions n'ont jamais été admissibles à cette allocation. C'est pourquoi j'ai suggéré à maintes reprises d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans et du même coup de rendre la retraite facultative jusqu'à l'âge de 70 ans. On réglerait ainsi beaucoup le problème de l'allocation du conjoint qui perd son époux pensionné. On débloquerait également nombre d'emplois qui pourront être ouverts à des chômeurs qui recoivent des prestations de chômage. Et toute personne âgée de 60 à 70 ans qui le peut et le désire pourrait renoncer à sa pension et conserver son travail. C'est donc dire qu'une retraite facultative à l'âge de 60 ans occasionnerait au gouvernement des déboursés moindres qu'une retraite obligatoire à 60 ans.

Actuellement, monsieur l'Orateur, il y a un peu plus de 2 millions de pensionnés au Canada dont plus de la moitié reçoivent le supplément de revenu garanti. Ce système de sécurité de la vieillesse et de revenu garanti pour les personnes âgées de 65 ans ou plus coûte 4.3 milliards de dollars au Trésor. Il y a actuellement près de 860,000 personnes qui se situent entre 60 et 65 ans.

Selon les chiffres pour l'année 1976-1977, un pensionné reçoit en moyenne \$180 par mois; après un calcul rapide nous nous rendons compte qu'abaisser l'âge de la pension à 60 ans coûterait près de 2 milliards de dollars. Par contre, qu'il me soit permis de citer un passage de la revue canadienne de sociologie et d'anthropologie à laquelle je me suis référé en février l'an dernier, lors du débat sur le bill C-35. On peut y lire ceci: Un abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, si l'on accepte l'hypothèse raisonnable que les taux d'activité que l'on trouve présentement au-delà de 65 ans se retrouveraient décalés de cinq ans, aurait pour effet de libérer plus de 200,000 emplois d'hommes et 87,000 emplois de femmes. Ces effectifs représentent aujourd'hui près du tiers des chômeurs canadiens selon les dernières publications de Statistique Canada.

Je conviens, monsieur le président, que ces chiffres doivent être nuancés puisque beaucoup d'emplois ainsi libérés sont de type spécial, puisqu'ils étaient occupés par des travailleurs âgés. Mais cela représenterait quand même une économie substantielle en termes de prestations d'assurance-chômage qui pourrait être de l'ordre de près d'un milliard de dollars et même plus. Cette situation diminuerait d'autant le fardeau fiscal d'un régime de retraite à 60 ans.

J'admets, monsieur le président, qu'un tel engagement financier à court terme, étant donné la situation économique difficile que nous connaissons, pourrait apporter un réel déséquilibre dans le budget s'il nous fallait encore une fois augmenter le fardeau de la dette. C'est pourquoi, étant donné les circonstances, je préconise d'abaisser l'âge de la retraite de façon progressive sur une échelle de temps donnée. Ainsi on étendrait ce fardeau fiscal sur plusieurs années, ce qui faciliterait la tâche au gouvernement. Tout en admettant qu'il y a eu au cours des dernières années de nettes améliorations au chapitre de la sécurité de la vieillesse, je profite de l'occasion pour rappeler que les personnes âgées sont toujours les plus

vulnérables aux problèmes de l'inflation et du logement. A cause de la diversité des problèmes des personnes âgés, il est difficile d'y apporter une solution globale.

Mais i'aimerais enjoindre au gouvernement de prendre conscience des difficultés que ces citoyens doivent surmonter. La suggestion d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse soulève, je le sais, de nombreuses questions dont le facteur coût n'est pas le moindre. Dans la conjoncture actuelle, il me semble donc qu'un abaissement progressif de l'âge de la pension de sécurité de la vieillesse serait le plus approprié. Je crois également qu'à court terme, une mesure sociale du type d'une pension anticipée pour certaines personnes âgées entre 60 et 65 ans devrait être sérieusement considérée. Et je m'explique. Un nombre croissant de personnes se situant dans cette catégorie d'âge se retrouvent sans emploi puisqu'elles n'ont pas de qualifications précises et sont sans possibilité d'en obtenir un. Ces personnes n'ayant aucun ou peu de revenus de placement et n'ayant pas de famille à leur charge doivent avoir recours à l'aide sociale provinciale. Il me semble que selon des critères justes et équitables on pourrait permettre à ces gens de prendre une retraite anticipée à 60 ans et de recevoir leur pension de sécurité de la vieillesse. Ce serait un premier pas vers l'universalisation au Canada d'un système de revenu de retraite facultatif à 60 ans.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais répéter que la seule solution que puisse nous apporter le gouvernement pour corriger des situations injustes telles que celles décrites dans la motion de l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), c'est de nous présenter au plus tôt un programme visant à établir, à tout le moins de façon progressive, l'âge d'admissibilité au régime de pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans.

Monsieur l'Orateur, je considère que l'honorable ministre est une honnête personne et je pense que dans la chaleur du débat ses paroles ont certainement dépassé sa pensée, alors j'aimerais lui rappeler que de ce côté-ci de la Chambre, tant de la part de mon parti que des partis de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique, nous avons à maintes reprises réclamé l'établissement d'un revenu minimum garanti. J'aimerais également signaler que c'est une promesse que le gouvernement a bel et bien formulée lors des élections de 1974, et il a surtout mis l'accent avec emphase sur l'établissement d'un revenu minimum garanti dans les années qui suivraient les élections de 1974.

Monsieur le président, pour prouver mes «avancées», j'ai recueilli diverses interventions que j'ai faites, soit en 1974, et plus exactement dans le courant du mois de . . . j'ai cela dans le compte rendu officiel des Débats du 3 décembre 1974 exactement. Je demandais que le gouvernement abaisse l'âge de la pension de la sécurité de la vieillesse de 65 à 60 ans et l'établissement d'un revenu minimum garanti. Également, en 1977, j'ai demandé à deux reprises l'établissement d'un revenu minimum garanti pour tout citoyen canadien de 18 ans à 60 ans.

Alors, l'honorable ministre aimerait peut-être rétablir les faits en disant à la population que malheureusement ce n'est pas l'opposition qui a mis des bâtons dans les roues pour l'établissement d'un revenu minimum garanti, mais bel et bien le gouvernement, comme l'a dit tantôt l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est en majorité, et